



2024

SIDE
1^{ER} ÉDITION

معرض تربية المواشي

SALON DE L'ELEVAGE
LIVESTOCK EXHIBITION

Du 16 au 18 Fevrier 2024

Commune Sidi Ali Benhamdouch - El Jadida - Maroc

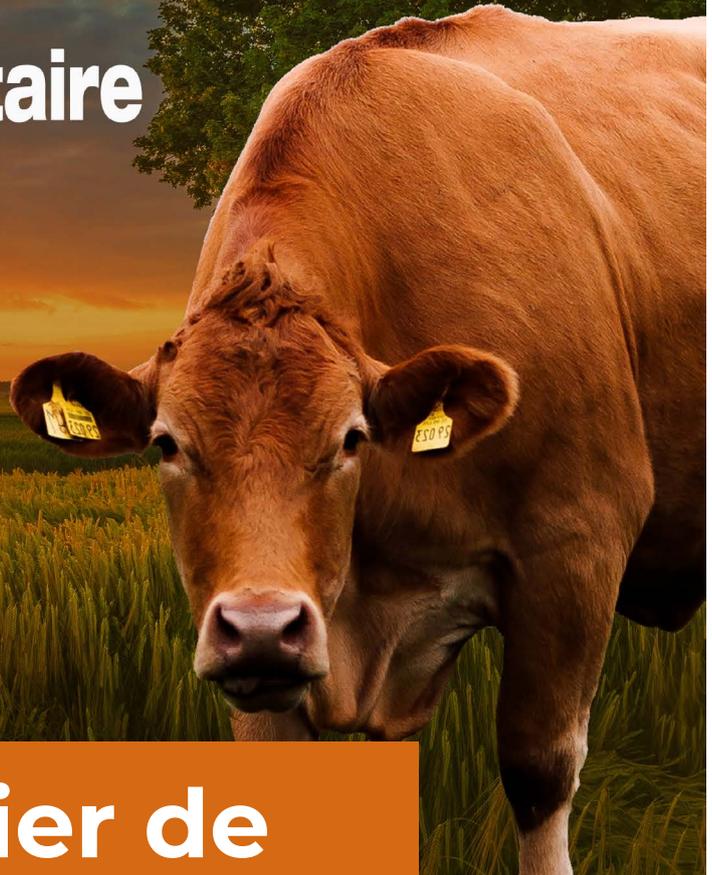
Sous le thème

l'élevage durable

est la garantie de la

sécurité alimentaire

à long terme.



**Dossier de
participation**

CONTACT

services@side-maroc.com

www.side-maroc.com

FICHE TECHNIQUE DU SALON

OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT

L'objectif principal de ce salon est de promouvoir l'élevage et l'agriculture dans la région de Casablanca - Settat, en mettant en valeur les produits et les compétences des éleveurs et des producteurs locaux. L'événement vise également à renforcer les liens entre les acteurs de l'industrie agricole et à encourager les partenariats et les collaborations entre les différentes régions du Maroc.

THÉMATIQUES ET ACTIVITÉS

Le salon de l'élevage à El Jadida abordera différentes thématiques clés telles que :

- L'élevage et l'agriculture durables
- L'élevage et la sécurité alimentaire
- La production et la transformation de produits agricoles
- L'innovation et les technologies dans l'élevage et l'agriculture
- Le développement rural et l'insertion économique des éleveurs et des producteurs

Des activités seront également organisées pendant l'événement, telles que des conférences, des Ateliers, des workshops, des visites de stands et des démonstrations pratiques.

SIDE

Le Salon de l'Élevage, organisé conjointement par Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc, la Commune Sidi Ali Benhamdouch et la Chambre d'Agriculture de la Région de Casablanca-Settat, aura lieu du 16 au 18 février 2024 à la province d'El Jadida, dans la Commune de Sidi Ali Benhamdouch.

16-18
Fév / **2024**

Le salon de l'élevage aura lieu du 16 au 18 février 2024, de 9h00 à 18h00, sur la plateforme d'exposition à la Commune Sidi Ali Benhamdouch, à El Jadida, Maroc.

ORGANISATEURS

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc, la Commune Sidi Ali Benhamdouch et la Chambre d'Agriculture de la Région de Casablanca-Settat sont les organisateurs de ce salon international de l'élevage.

FICHE TECHNIQUE DU SALON

PUBLIC CIBLE

Le public cible de ce salon est composé d'éleveurs, de producteurs, de représentants de l'industrie agricole, de décideurs et de professionnels de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que de chercheurs et d'étudiants en agriculture et en élevage.

SECTEURS INVITÉS À EXPOSER

Les exposants potentiels du salon de l'élevage sont des entreprises et des organisations qui proposent des produits et services liés à l'élevage. Il peut s'agir d'entreprises spécialisées dans la production d'aliments pour animaux, la santé animale, les équipements d'élevage, les semences et les génétiques animales, ainsi que les technologies agricoles telles que l'automatisation et la gestion informatisée des exploitations.

Ces exposants potentiels voient le salon de l'élevage comme une opportunité unique pour promouvoir leurs produits et services auprès d'un public ciblé. Ils peuvent présenter leurs dernières innovations technologiques, organiser des démonstrations en direct et établir des contacts commerciaux avec des professionnels de l'industrie de l'élevage du monde entier.

5000 m²
chapiteaux

+20 000
Visiteurs

120
exposants

+15
Pays Participants



IDENTITÉ DU PARTICIPANT

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax :

Email:.....

Site web :

Forme Juridique ICE :

CONTACT DE LA SOCIÉTÉ

Nom et Prénom : GSM :

Fonction : Email :

SECTEUR D'ACTIVITÉ (VEUILLEZ COCHER VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ)

FOURNITURES POUR L'ÉLEVAGE

Génétique, alimentation animale, engrais amendements, produits phytosanitaires, produits vétérinaires et d'hygiène, semences fourragères, énergies...

ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉLEVAGE

Équipements pour le lait, matériel des aliments, matériel vétérinaire, construction et aménagements de bâtiments, matériel de contention, clôtures...

MACHINISME AGRICOLE

Tracteurs, traitements des cultures, matériel de fourrages, manutention, remorques, distribution de l'alimentation des animaux, transport des animaux, irrigation, pneumatiques...

SERVICES POUR L'ÉLEVAGE

Organismes professionnels, administrations, groupements de producteurs, coopératives, laiteries, organismes de recherche, emploi et formation agricoles, gestion, banques et assurances, presse agricole...

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Matériel de production d'énergie renouvelable : solaire, pompage, méthanisation, éolien...

ORGANISMES INSTITUTIONNELS

Recherche génétique, Comités professionnels et interprofession Organismes de promotion, Alimentation Equipement - bâtiment d'élevage, Hygiène et soins.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1. ADHESION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE SURFACE ET D'AMÉNAGEMENT DE STAND

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des exposants (ci-après dénommés « Exposant (s) ») demandant leur admission au Salon International de l'Élevage 2024.

2. ADMISSION

Les dossiers de participation sont soumis à un examen préalable. Il sera notamment vérifié la compatibilité de son activité avec la nomenclature du Salon et la neutralité du message que le demandeur pourrait délivrer sur le Salon, toute forme de prosélytisme ou de militantisme pouvant contrevenir au bon déroulement du Salon étant interdite.

3. PREMIER VERSEMENT

Un premier versement d'un montant précisé par les conditions tarifaires sera adressé par l'Exposant à l'Organisateur lors de l'envoi de son dossier de participation.

Une facture correspondant à ce premier versement sera adressée à l'Exposant à réception de ce versement. Cette somme sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. En revanche, cette somme sera acquise totalement à l'Organisateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires si l'Exposant annule totalement ou partiellement sa participation.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des frais de participation s'effectue aux échéances et selon les modalités déterminées ci-après :

- le premier versement : lors de l'envoi du dossier de participation par chèque ou virement bancaire.
- le second versement : au plus tard quinze jours avant l'ouverture du Salon par chèque ou virement bancaire sans possibilité d'escompte pour paiement anticipé ou au comptant.

Toute inscription intervenant à moins de quinze (15) jours du Salon devra être accompagnée du paiement de la totalité du montant des frais de participation et/ou de la commande de stand équipé.

Toute commande supplémentaire d'aménagement de stand ou services complémentaires intervenant après l'inscription de l'exposant est payable à la commande dans son intégralité.

5. PAIEMENT – RETARD OU DEFAULT

Les stands ne seront à la disposition des Exposants qu'après le règlement du solde. Après attribution du stand, le solde du paiement devra être réglé au plus tard à la date limite indiquée sur la facture.

En cas de non-paiement du solde à l'échéance. L'Organisateur se réserve le droit de disposer de la surface concédée et/ou sera en droit d'interdire à l'Exposant d'occuper l'emplacement réservé, et le montant total de la facture est dû à l'Organisateur à titre de dommages et intérêts.

6. DESISTEMENT

Toute annulation de la part de l'Exposant doit être communiquée à l'organisateur par écrit.

Si l'Exposant annule totalement ou partiellement sa participation au salon et/ou sa commande de stand équipé, pour une cause quelconque, il sera redevable envers l'Organisateur d'une indemnité égale au montant du 1er versement, aussi les sommes versées dues partiellement ou totalement sont acquises à l'Organisateur même en cas de relocation du stand à un autre Exposant.

7. ASSURANCE

L'Exposant doit avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile et celle de toute personne participante directement ou indirectement à l'exercice de ses activités et/ou de celles de sa société, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui, à l'occasion de sa participation et /ou de celle de sa société au Salon (y compris pendant les périodes de montage et de démontage).

Tout Exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre l'Organisateur, la société d'exploitation des locaux où se déroule la manifestation et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à ses biens ainsi qu'à ses préposés.

8. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'Organisateur établit le plan du Salon et attribue les emplacements en tenant compte de la sectorisation de l'exposition et au fur et à mesure des admissions. L'Organisateur tient compte le plus largement possible des désirs des Exposants et de la nature des produits exposés.

En aucun cas l'Organisateur ne répandra vis-à-vis de l'Exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

9. SOUS LOCATION / CO-EXPOSITION

L'Exposant ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des sociétés non Exposantes. Il lui est interdit de céder ou sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué sans avoir préalablement recueilli l'approbation écrite de l'Organisateur. En cas d'acceptation par l'Organisateur, l'Exposant devra s'acquitter, pour chaque société présente sur le stand, de frais d'inscription particuliers.

L'Exposant se porte garant du respect, par les Sociétés présentes sur son stand, des présentes Conditions Générales. Il est responsable de toute violation des Présentes commises par les sociétés présentes sur le Stand. L'Exposant garantit, par ailleurs, l'Organisateur Contre tous recours, contestation, charges, condamnations Et débours divers qui pourraient provenir des sociétés Présentes sur le stand relativement à leur participation au Salon.

10. STAND

a) Aménagement des stands

La présentation des produits doit être faite uniquement dans l'enceinte du stand, de façon à ne pas empiéter sur les allées et à ne gêner en aucun cas les Exposants voisins. En cas d'infraction, l'Organisateur pourra faire retirer les produits et les matériels aux frais de l'Exposant. Les matériels et produits doivent être disposés de façon esthétique.

L'Exposant est tenu de respecter les hauteurs maximales des stands et des enseignes fixées (3,5 m de hauteur maximum). La décoration des stands ne doit pas dépasser ces hauteurs.

b) Jouissance du stand

L'Exposant s'engage à ne pas occasionner une quelconque gêne (sonore, olfactive,) à l'égard des Exposants voisins ou nuire à l'organisation du Salon.

c) Dégradation

L'emplacement loué et/ou le matériel fourni avec l'aménagement de stand doit être remis dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériels de l'Exposant au bâtiment ou au sol occupé seront facturées à l'Exposant.

11. PRISES DE VUES / MARQUES

L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur :

- À réaliser, s'il le souhaite, des photos et / ou films le présentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.
- À utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), au Maroc comme à l'étranger.

12. CATALOGUE

Seul l'Organisateur a le droit d'éditer, ou de faire éditer, et de diffuser le catalogue du Salon. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les Exposants sous leur responsabilité.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourront se produire.

13. DOUANE

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

14. ANNULATION OU REPPORT DE LA DATE DU SALON

En cas de force majeure, tels que définis par la jurisprudence, s'il devenait impossible à l'organisation de disposer des locaux nécessaires, afin d'assurer la tenue du Salon ou d'organiser le Salon, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter le Salon à tout moment, en avisant par écrit les Exposants qui n'auraient droit dans ce cas à aucune compensation, ni indemnité, de ce fait.

PACKS STANDS

FRAIS D'ENREGISTREMENT

Enregistrement informatisé, inscription de la société dans le catalogue officiel, coordonnées sur le site internet, Badges exposants.

STANDS ÉQUIPÉS (À PARTIR DE 9 M²)

Aménagement de base:

- Structure en aluminium et bois mélaminé blanc
- moquette
- Poubelle
- 3 Projecteurs LED 30W
- table et trois chaises
- Prise électricité 16A avec une triplette
- Une enseigne en bandeau au nom de votre société avec le numéro de votre stand
- Remise en état de votre stand avant l'ouverture du salon
- Nettoyage quotidien
- accès à internet gratuit

1300 dhs HT/ m²



STAND NU (18 M²-27 M²- 36 M²- 54 M²- 72 M²)

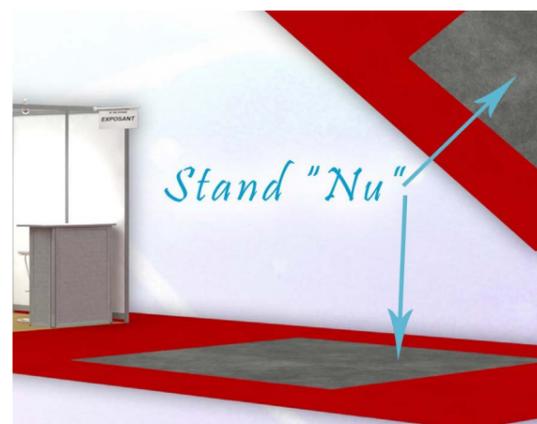
Prestations incluses:

Le pack stand nu inclus les éléments suivants : L'équipement inclus dans la location de votre surface comprend uniquement le traçage au sol et le nettoyage succinct de votre espace pendant la manifestation avant ouverture au public (aspiration des sols si nécessaire, vidage des poubelles, lavage des meubles à hauteur d'homme si nécessaire, accès à internet gratuit).

Surfaces à réserver :

18 M² - 27 M² - 36 M² - 54 M² - 72 M²

800 dhs HT/ m²



PACKS OUTILS DE COMMUNICATION

Démarquez-vous !

des moyens efficaces pour optimiser votre visibilité !

PUB CATALOGUE

Pages intérieures	Prix U. H.T
1 page	7.000,00 dhs HT
1/2 page	4.000,00 dhs HT

Format 15*21 cm

SITE INTERNET

Votre bannière cliquable sur notre site web www.side-maroc.com:

- Sur la page «d'accueil » (plus de 48.000 visites) : **6.000 dhs HT**
Offre limitée à 3 annonceurs, affichage jusqu'au prochaine édition
- Sur les autres pages (18.000 visites) : **3.500 dhs HT**
Offre limitée à 15 annonceurs, affichage jusqu'au prochaine édition

RESEAUX SOCIAUX

Instagram+ Facebook:

- 1 story du salon (visibilité continue pendant 1 jour) : **2.000 dhs HT**
- 1 post publié sur les pages R.S du salon : **3.500 dhs HT**
- publication d'une vidéo de 2 minutes au Max sur les pages R.S : **5.500 dhs HT**

AFFICHAGE SUR LE SITE

- **Affichage extérieur (côtés chapiteaux) 7.000 dhs HT**
- Publicité sur bâche (5m*4m) -
Fichier fournit par vos soins au plus tard quinze jours avant l'ouverture du salon.
- **Affichage extérieur (clôtures) 3.500 dhs HT**
- Publicité sur bâche (3m*2m) -
Fichier fournit par vos soins au plus tard quinze jours avant l'ouverture du salon.

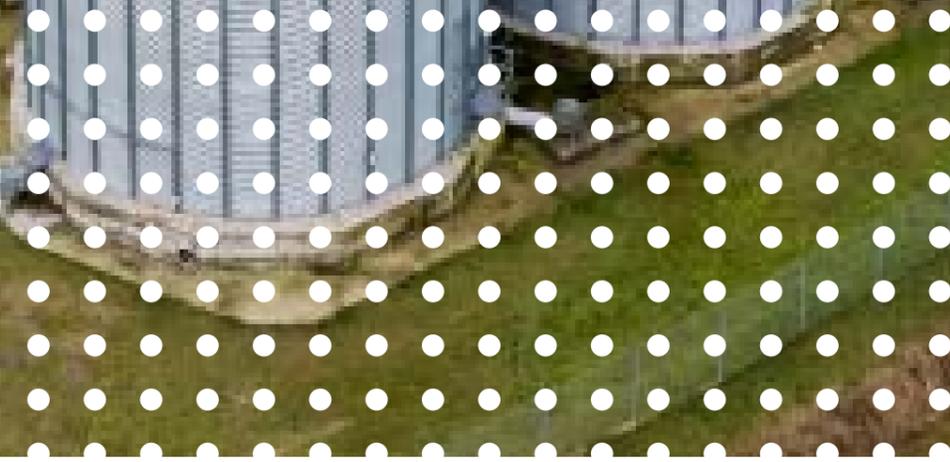
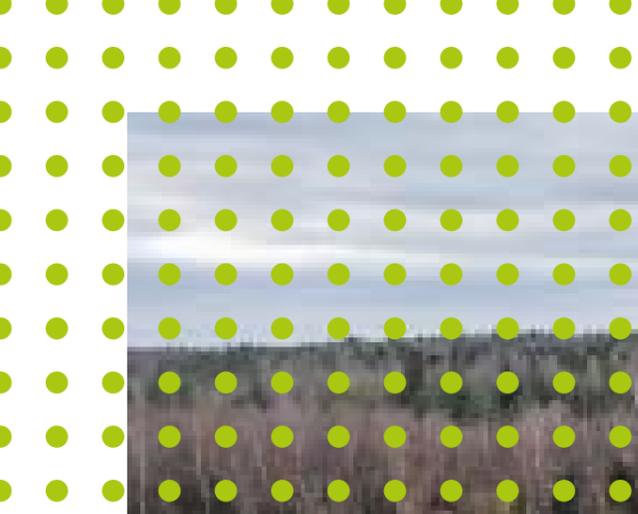
BASES DE DONNÉES / EMAILING / NEWSLETTERS

campagne Emailing: 4.000 dhs HT

profitez de notre base de données et envoyez votre campagne publicitaire vers 15.000 contacts. 3 fois (1 fois avant, 1 pendant et 1 fois après le salon).

Newsletters: 2.000 dhs HT

Votre bannière cliquable en bas de 3 newsletters envoyées au 15.000 abonnés.



Bon de commande STANDS

Designation	U	Qté	Prix unitaire HT	Total HT
Frais d'enregistrement	FT	1	1500,00	1500,00
STANDS ÉQUIPÉS (À PARTIR DE 9 M ²)	M ²	1300,00
STAND NU (18 M ² - 27 M ² - 36 M ² - 54 M ² - 72 M ²)	M ²	800,00

Signature et cachet du participant précédés par le nom et la qualité du signataire

Total HT	
TVA 20%	
Total TTC	

Procédure de règlement et échéancier

Le montant TTC de la commande est payable comme suit:

- Acompte de 50% doit être réglé à la commande.
- Règlement du solde 15 avant l'ouverture du salon.

Par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous avec mention de votre raison sociale.

BUTTERFLY EXPO
022 787 000 020 00 282959 57 33
CODE SWIFT: SGMBMAMCXXX

pour la personnalisation de votre stand nu, veuillez nous contacter sur: services@side-maroc.com

la proposition de maquette 3D du stand est gratuite et ne vous engage à rien tant que vous n'avez pas réalisé un bon de commande.

Bon de commande OUTILS DE COMMUNICATION

Designation	U	Qté	Prix unitaire HT	Total HT
PUB CATALOGUE				
• 1 Page intérieure	Pg	7 000,00
• 1/2 Page intérieure	1/2 Pg	4 000,00
PUB SUR SITE INTERNET WWW.SIDE-MAROC.COM				
• Bannière sur la page d'accueil	Ban	6 000,00
• Bannière sur les autres pages	Ban	3 500,00
PUB SUR RESEAUX SOCIAUX				
• 1 story du salon	Pub	2 000,00
• 1 post publié sur les pages du salon	Pub	3 500,00
• 1 vidéo de 2 minutes au Max	Pub	5 500,00
AFFICHAGE SUR LE SITE				
• Affichage extérieur (côtés chapiteaux) Publicité sur bâche (5m*4m)	Aff	6 000,00
• Affichage extérieur (clôtures) Publicité sur bâche (3m*2m)	Aff	3 500,00
EMAILING / NEWSLETTERS				
• Campagne Emailing	Pub	4 000,00
• Newsletters	Pub	2 000,00

Signature et cachet du participant précédés par le nom et la qualité du signataire

Total HT	
TVA 20%	
Total TTC	

Procédure de règlement et échéancier

Le montant TTC de la commande est payable comme suit:

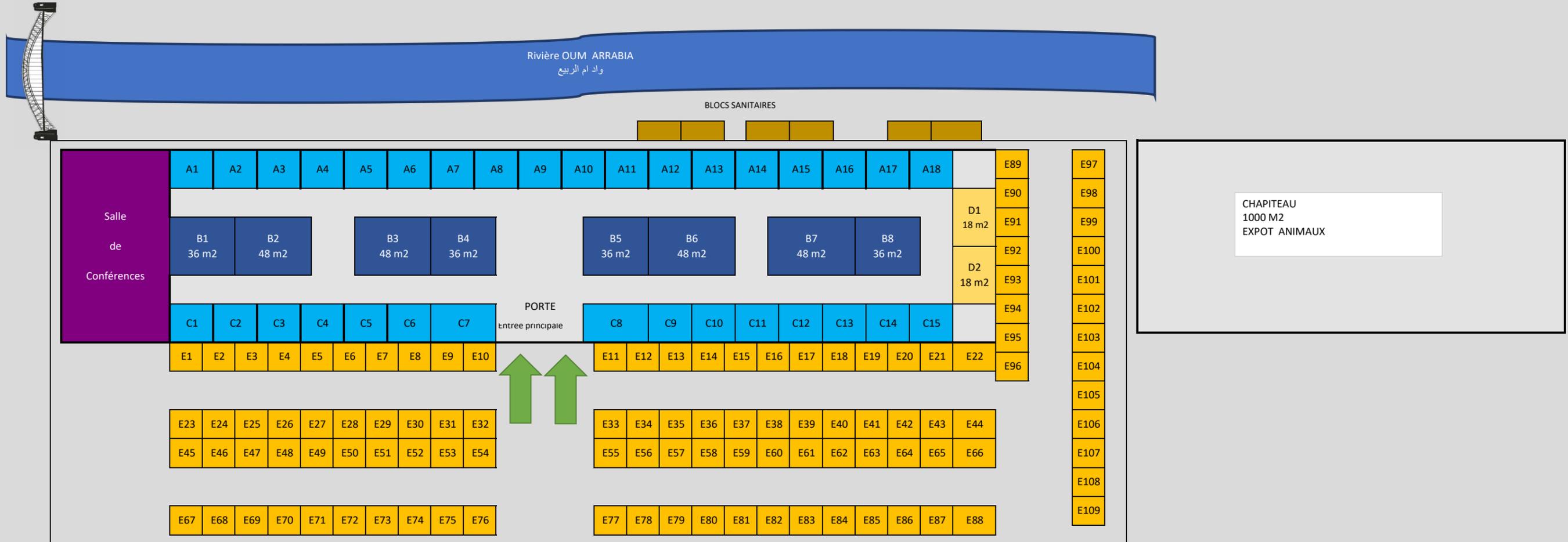
- Acompte de 50% doit être réglé à la commande.
- Règlement du solde 15 avant l'ouverture du salon.

Par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous avec mention de votre raison sociale.

BUTTERFLY EXPO
022 787 000 020 00 282959 57 33
CODE SWIFT: SGMBMAMCXXX



PLAN DU SALON



- Dalots 3*3
- Stands équipés 4*4
- Stands nus (à personnaliser)
- Stands équipés de 18 m2 (3*6)
- Salle de conférences
- Blocs Sanitaires

Organisateurs:

Contacts:

0603 174 152

Services@side-maroc.com

www.side-maroc.com

SIDE

1^{re} EDITION

معرض تربية المواشي

SALON DE L'ELEVAGE LIVESTOCK EXHIBITION

UN EVENEMENT A NE PAS RATER!!!

+20.000

**Visiteurs
attendus**

+120

**Exposants
professionnels**

**Médiatisation
Internationale**

Contacts :

+212 661 807 875
+ 212 661 687 111



المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

www.side-maroc.com

services@side-maroc.com


CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉGION
CASABLANCA - SETTAT

